

Appel à communications : *Les discours adressés au(x) pouvoir(s)*

13-15 juin 2022

Centre Dupanloup / Université d'Orléans

Que peuvent avoir de commun les lettres envoyées chaque jour à l'Élysée, le *Panégyrique de Trajan*, les suppliques conservées aux Archives du Vatican, les placets à Louis XIV, le manifeste des 343, les cahiers de doléances, la plaidoirie de Louise Michel, le *J'accuse* de Zola, les remontrances des Parlements, la pétition en ligne, les questions prioritaires de constitutionnalité, les revendications syndicales portées au chef d'atelier ou encore les épîtres dédicatoires ?

Tous sont des discours adressés aux pouvoirs : double pluriel qui voudrait d'une part n'exclure aucune forme de prise de parole, d'autre part éviter de « substantialiser ou d'hypostasier la puissance politique et ses dispositifs de domination¹. » Discours dont le dénominateur commun est d'être destiné, de manière directe ou médiatisée, à une instance à laquelle on reconnaît un pouvoir : celui de changer les situations – et pourquoi pas l'ordre du monde –, de réformer les institutions, ou – plus modestement – de prendre une juste décision. Car, comme l'écrit Louis Marin, commentant les *Considérations politiques sur les coups d'État* de Gabriel Naudé, « Pouvoir, c'est d'abord être en état d'exercer une action sur quelque chose ou quelqu'un ; non pas agir ou faire, mais en avoir la puissance, avoir cette force-là². »

Depuis les traités antiques sur le meilleur gouvernement, les *Miroirs* ou les *Institutions du prince* du Moyen Âge et de la Renaissance jusqu'à l'analyse contemporaine des formes de propagande et de communication politiques, les rapports entre la parole et l'action politique ont fait l'objet d'une attention particulière, développant le champ disciplinaire de la science politique³. Si le discours du pouvoir – qu'il soit politique, juridique, religieux, etc. – a été largement étudié et continue de l'être, tant sur le plan de son fonctionnement que sur celui de son efficacité, les discours adressés au(x) pouvoir(s) n'ont pas fait l'objet d'autant d'analyses.

Dans une perspective pluridisciplinaire qui vise croiser plusieurs approches (histoire, littérature, linguistique, sociologie, science politique...), on voudrait ici étudier à rebours les relations au(x) pouvoir(s), en partant des discours de celles et ceux qui, à un moment de l'histoire, de leur trajectoire, qu'ils soient célèbres ou anonymes, ont pris la plume ou la parole pour s'adresser aux instances du pouvoir, contribuant du même coup à leur institution et à leur légitimation, tout autant qu'à leur critique et à leur remise en cause. Le discours qu'on adresse à un pouvoir est aussi un discours qui reconnaît, voire fabrique le pouvoir, et en dessine les contours, flatteurs ou satiriques.

Pour analyser ces discours, il est nécessaire de reconstituer leur contexte de production, leurs conditions de possibilité et d'énonciation. Il convient aussi d'interroger les types de sources

¹ Christian Jouhaud, *Les Pouvoirs de la littérature, histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, coll. « nrf essais », 2000, note 10 de l'introduction, p. 381.

² Louis Marin, « Pour une théorie baroque de l'action politique. *Les Considérations politiques sur les coups d'État* de Gabriel Naudé », *Politiques de la représentation*, Kimé, 2005.

³ Les historiens ont particulièrement étudié l'engagement des intellectuels, voir Pascal Ory et Jean-François Sirinelli, *Les Intellectuels en France, de l'affaire Dreyfus à nos jours*, Paris, A. Colin, 1986 et Jean-François Sirinelli, *Intellectuels et passions françaises. Manifestes et pétitions au XXe siècle*, Paris, Fayard, 1990.

dans lesquels ils ont été conservés et par lesquels ils nous sont parvenus⁴. Ces discours sont informés, au double sens du terme, à la fois détenteurs d'une information que l'on souhaite transmettre et révélateurs d'un état de la norme, d'un formalisme attendu en de telles circonstances. Les traités de rhétorique, les formulaires de chancellerie, les manuels du courtisan ou les usuels contemporains proposant des recettes pour convaincre sont pleins de ces conseils et formes à observer si l'on veut que son discours parvienne à destination et soit couronné de succès. On s'intéressera aussi aux circonstances qui poussent des individus, ou des groupes, à s'adresser, directement ou indirectement, à différentes instances détenant un pouvoir et susceptibles d'influer sur le cours de leur vie.

Les propositions pourront dès lors, sans exclusive, s'inscrire dans les axes suivants :

- *La conservation et la transmission des discours* : peut-on toujours accéder aux discours adressés au(x) pouvoir(s) ? Est-il possible de mesurer les biais introduits par les sources dans lesquels ils figurent ? Faut-il toujours se fier à leur retranscription ? Avec quelles précautions méthodologiques doit-on analyser ces discours ?

- *Les raisons et les circonstances de l'adresse* : quelles sont les occasions d'adresser une requête, une plainte, un conseil, un éloge ou un blâme à un pouvoir institué, qu'il soit temporel ou spirituel ? Comment choisit-on le bon allocataire et l'occasion la plus opportune ? Pour reprendre une formule saisissante de Bourdieu, « on ne peut pas lire une poésie dadaïste à une réunion du Conseil des ministres⁵ » : on pourra s'intéresser en particulier aux conditions de possibilité du discours adressé et aux choix qui s'offrent à l'orateur ou au scripteur. Entre la parole de dissimulation et de ruse, le discours flatteur et courtisan et l'éloquence parrésiasite, le dire-vrai ou « courage de la vérité » analysé par M. Foucault⁶, quels sont les différents degrés de parole autorisée et comment les discours adressés à ce « vieil outil à multiples tranchants qu'on appelle le pouvoir⁷ » mesurent-ils les risques encourus ?

- *Les formes de l'adresse* : quel genre de discours, quelles formes ritualisées choisit-on ? S'inscrit-on dans une tradition⁸ et jusqu'à quel point en fait-on un usage conscient, stratégique voire novateur ? Y a-t-il des discours qui, en quête d'efficacité, adoptent tour à tour plusieurs formes et supports ? Emprunte-t-on toujours la voie la plus directe ou passe-t-on par des porte-parole, dépositaires d'une autorité de délégation, ou d'un lien de familiarité quelconque avec le détenteur du pouvoir ? Fait-on ses démarches tout seul, à plusieurs, tout seul mais au nom d'un collectif ? Et qu'en est-il du mode de diffusion et de transmission ? Comment se choisit-on un porte-parole ou comment s'adresse-t-on le cas échéant soi-même directement au pouvoir ? Les figures du courtisan, du conseiller du prince, du visiteur du soir, les corps intermédiaires, les

⁴ Voir par exemple la réflexion d'Aude Wirth-Jaillard, « Etudier le discours rapporté dans les documents de la pratique de la fin du Moyen Age. Réflexions méthodologiques » dans le collectif *Le Discours rapporté. Temporalité, histoire, mémoire et patrimoine discursif*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Rencontres », 2018.

⁵ Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, coll. « Point essais », 2001, p. 167.

⁶ Michel Foucault, *Le Gouvernement de soi et des autres. Cours au Collège de France (1982-1983)*, éd. Fr. Gros, Paris, Gallimard / Seuil, « Hautes études », 2008 ; *Le Courage de la vérité. Cours au collège de France (1983-1984)*, éd. Fr. Gros, Paris, Gallimard / Seuil, « Hautes études », 2009. Pour une mise au point sur la notion de parrésia, voir, entre autres, Karine Abiven et Arnaud Welfringer, « Introduction », *Littératures classiques*, vol. 94, no. 3, 2017, p. 5-15.

⁷ Louise Michel, *Mémoires 1886*, éd. Cl. Rétat, Paris, Gallimard, coll. « Folio Histoire inédit », 2021, p. 132.

⁸ Benoît Grévin et Florian Hartmann (dir.), *Ars dictaminis. Handbuch der mittelalterlichen Briefstillehre*, Stuttgart, Anton Hiersemann, 2019. « Que devient le pamphlet? », *Mots. Les langages du politique*, 2009/3, n°91. Pierre Serna, *Que demande le peuple? Les cahiers de doléance de 1789*, Paris, Textuel, 2019.

institutions détentrices d'une autorité de médiation pourront faire l'objet d'une attention particulière.

▪ *Les gestes et l'action du discours* : quelles actions prête-t-on à son discours ? Quel acte performatif le discours, selon la forme et les voies qu'il emprunte, entend-il viser ? Jusqu'à quel point le locuteur considère-t-il son discours comme performatif⁹ ? Fait-on une requête ou un éloge ? Donne-t-on ordre ou un conseil ? Lorsque Machiavel, dans sa dédicace du *Prince*, offre à Laurent de Médicis, en lieu et place de « chevaux, armes, draps d'or, pierres précieuses », sa « connaissance des actions des hommes grands », en quoi consiste son « petit don¹⁰ » ?

▪ *Les effets de ces adresses* : quelle est la réponse des pouvoirs à ces sollicitations ? Peut-on – et comment – évaluer l'efficacité des discours adressés au pouvoir ? Dans quelle mesure font-ils évoluer la nature même du pouvoir¹¹ ? Quelle image du pouvoir ces discours construisent-ils ?

Ce colloque est organisé par le laboratoire POLEN (Université d'Orléans) et se tiendra du 13 au 15 juin 2022.

Pour proposer une communication, il conviendra de faire parvenir un résumé du projet, en français ou en anglais (1 page), accompagné d'un *curriculum vitae* à l'adresse suivante : discourspouvoirs@univ-orleans.fr **avant le 15 septembre 2021.**

Comité d'organisation : Noëlline Castagnez, Laure Depretto & Julien Véronèse.

⁹ *Le Pouvoir des mots au Moyen Âge*, études réunies par Nicole Bériou, Jean-Patrice Boudet et Irène Rosier-Catach, Turnhout, Brepols, 2014.

¹⁰ Machiavel, *Le Prince*, éd. G. Inglese, trad. J.-L. Fournel et J.-C. Zancarini, Paris, PUF, coll. «Quadrige», 2014, p. 73.

¹¹ Pascal Perrineau, « Le grand débat national: la démocratie participative à grande échelle », *Pouvoirs*, 2020/4, n°175.